

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat n°1-2016
de M. Ihsan Kurt et consorts

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission ad'hoc chargée d'examiner le présent postulat s'est réunie à Castelmont le lundi 17 octobre 2016 à 19h30 précise et s'est terminée à 22h, dans la composition suivante :

Mmes Monika Deillon-Verner, UDC - désigné rapporteur
Johanna Monney, Les Verts
Danielle Romanens Gaille, Sco
Marianne Seppey, PDC
Mess. Olivier Jean-Petit-Matile, PLR – confirmé président
Ihsan Kurt, PS – postulant
Oertli Daniel, PLR

La Municipalité est représentée par M. Michel Pellegrinelli.

Monsieur le Président salue les participants et le Municipal

La parole est donnée à M. Kurt pour présenter son postulat.

En résumé :

Il y a une cohésion sociale à Prilly entre les Quartiers solidaires, les diverses associations etc. Le postulant souhaite créer une coordination sociale entre ces entités. Dans cet objectif, il demande à la Municipalité ce que l'on peut faire de plus et quel est le réel besoin de la commune.

Son objectif final :

- assumer la sécurité des Prillérans et l'aspect social d'accompagnement des 42 % de migrants à Prilly. Il faut être partenaire de l'EVAM.
- il faut selon lui peut-être avoir 1 personne professionnelle du domaine, qui a fait des études à l'université ou les études sociales pour coordonner tout cela.
- les subventions fédérales et cantonales vont dans ce sens-là aussi. Par le biais du canton VD on peut bénéficier comme d'autres grandes villes de subventions.

La commission municipale « CISIP » est active depuis 2013, elle touche du canton CHF 48'000.- par année + CHF 4-5'000.- pour les ateliers. Pour le moment, cette subvention n'est disponible que pour les candidats à la naturalisation.

La parole est donnée au Municipal M. Pellegrinelli :

En préambule M. Pellegrinelli cite un article de loi pour préciser que c'est M. le Syndic qui est responsable, mais qui a confié cette fonction de délégué à l'intégration à M. Pellegrinelli. Il nous explique le fonctionnement de la CISIP. La CISIP emploie déjà une coordinatrice en place et qui travaille à environ 10% (200 heures/année) pour un montant annuel net de CHF 7'000.-. Des jetons de présences sont accordés aux membres du Conseil Communal qui sont membres de cette commission. Les membres qui organisent les divers ateliers touchent CHF 100,-/personne /atelier.

De plus, il existe aussi des cours de français « Français en Jeu » et « Lire et écrire » donnés par les enseignantes membres de ces deux associations.

La subvention de la première année pour les ateliers et pour les cours du français était de CHF 24'000.-. Dès la 2^{ème} année c'était bien plus, car nous avons ouvert une 2^{ème} classe de français. A cela s'ajoute les CHF 64'000.- du budget de la commune pour 12 places pour les élèves « Français en Jeu » des futures naturalisés exclusivement prillérans et CHF 5'000.- pour les enseignants de « Lire et écrire ». (Ce cours étant destiné tout d'abord aux personnes allophones qui ne savent ni lire ni écrire).

La demande pour cette subvention cantonale doit toujours être faite au mois d'octobre de l'année qui précède (c'est-à-dire que pour l'année 2017, nous avons déjà déposé la demande avec le budget à mi-octobre 2016). En faite, le canton verse 80% du budget à la commune et ce qui n'est pas utilisé doit être restitué au canton. M. Pellegrinelli n'ayant pas le budget avec lui, c'est M. Kurt qui a promis de donner les chiffres exacts par mail. (une semaine après la commission, à l'heure de la rédaction du présent rapport les chiffres ne sont pas fournis)

En ce moment, le CISIP ne dispose que des adresses des candidats à la naturalisation. On ne peut rien faire avec les 6'000 adresses d'étrangers domiciliés dans la commune. On ne peut pas les trier. Il faut aussi tenir compte de la protection des données. Il y a 100 arrivées et départs par mois à la commune, c'est pratiquement impossible de suivre.

Dès l'année 2018 la nouvelle loi concernant la naturalisation entrera en force. Dès lors, seules les personnes au bénéfice d'un permis C pourront faire une demande de naturalisation. Les demandes de naturalisation ont triplé, les intéressés souhaitant bénéficier de l'ancien régime et par conséquence, le nombre d'adresses ciblées par la CISIP a aussi triplé.

A côté du travail de groupe CISIP s'ajoute encore :

- service de la jeunesse (cours d'analphabète – VIA ESCOLA)
- quartiers solidaires (nous en avons 3 à Prilly = Nord, Centre et il y a peu de temps Sud)
- divers associations y compris l'association islamique
- les parents allophones qui accompagnent leurs enfants à l'école peuvent aussi suivre les divers cours de français.

Tout est lié et mélangé.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

- *Quel sera son cahier de charges ?*

Etre un réceptacle de p.ex. des : téléphones, courriers, mails, cours d'information ou assemblées générales du CVI, relations avec le canton, préparer les budgets, bilans y compris avec les associations de Prilly et de « Français en Jeu » et « Lire et écrire », être un liant entre la Municipalité et contrôler le budget et les dépenses de la CISIP, etc....

- *Le délégué peut-il être n'importe qui ?*

Oui, mais il faut être nommé par la Municipalité.

Précision de M. Kurt qui nous lit la loi cantonale : LIEPR art. 13 al. 2

- *Est-ce que cette personne va remplacer aussi les coachs à la naturalisation (entre autre Mmes Martin et Godi) ?*

Ces deux dames ont fini leurs activités bénévoles et la Municipalité souhaite procéder comme d'autres communes (p.ex. 2 séances préparatoires à la naturalisation).

- *Est-ce que cette personne peut faire aussi le coaching ?*

Effectivement, elle peut aussi remplacer ces 2 bénévoles sortantes. Mais la Municipalité a déjà mis en place des séances d'informations pour les futures candidat(e)s .

- *Est-ce que ce poste peut décharger la Municipalité ?*

Oui, ça se peut....., mais il faut voir le % de travail etc..... Et p.ex. cette personne ne peut pas remplacer la CISIP qui est seulement consultative.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Monsieur le Municipal qui quitte la salle.

La discussion entre les commissaires est ouverte :

M. Kurt prend la parole et précise qu'il a travaillé au Centre Soc. Protestant à Yverdon-les-Bains et a été nommé par le conseiller d'Etat M. Ph. Leuba.

Il donne quelques corrections à propos des dires de M. Pellegrinelli :

P.ex. dans le cahier de charges du futur poste de travail à l'intégration

- contribuer au respect de la cohésion sociale ainsi qu'au bien-être et à l'épanouissement de la population au sein des quartiers et de la ville de Prilly
- mettre en œuvre des mesures concrètes visant à favoriser la coexistence de la population suisse et étrangère sur la base de valeurs communes ainsi que le respect et la tolérance mutuels
- avoir des bonnes connaissances du contexte politique, social et du domaine de la migration.

Avoir les activités spécifiques en tant que responsable d'intégration (pouvoir mettre en place le programme d'intégration communal « Mini-PIC », suivre, déployer et gérer financièrement les prestations qui y sont liées.

Proposer et organiser des projets en faveur des migrants et des requérants d'asile en collaboration avec l'EVAM et les différents groupes de bénévoles, associations ainsi que les services communaux concernée. Coordonner les associations de migrants (Fête du four à pain, Fêtons Prilly, Semaine contre le racisme, cours de français, etc.).

Coordination des activités du bénévolat.

Cette personne devrait avoir une formation supérieure achevée par un diplôme d'une Haute Ecole Spécialisée ou formation universitaire couronnée par un Bachelor/Master en sciences sociales ou certificat de formation continue ou master dans le domaine de la migration-citoyenneté.

Quelques projets qu'on peut mettre en place grâce à la création ce poste :

- Ateliers de citoyenneté (CISIP = 6 ateliers/année)
- Coordination du réseau partenaire = Français en Jeu, Centre culturel islamique, EVAM, Lire et Ecrire etc.
- Donner des informations sur divers projets de la ville ou sur les droits des étrangers.
- Permanences de conseil et d'orientation des migrants vers les services – communaux, cantonaux, fédéraux, ainsi que les associations partenaires.
- Organiser des séances et des activités spécifiques pour sensibiliser la population sur la diversité culturelle et la citoyenneté.
- Mettre en place la semaine d'actions contre le racisme en collaboration avec la CISIP
- Collaboration avec les réseaux de Quartiers solidaires, Prilly animation et la Paroisse St.-Etienne.
- Coordination des activités de la CISIP ainsi que la gestion de son budget et son secrétariat.
- Création d'une brochure sur les prestations sur l'intégration et la prévention du racisme.
- Accompagnement des personnes primo-arrivantes en proposant des entretiens individuels pour répondre à leurs besoins spécifiques.
- Collaboration avec les écoles, en particulier avec les enseignants des classes d'accueil dans l'accompagnement des élèves primo-arrivants. Accompagnement des jeunes et des familles dans les structures adaptées (Projet, COFOP, école de la transition).
- Renforcement des sentiments de vivre ensemble, d'appartenances à une ville et à une société.

Grâce à un tel poste on arrive à l'autonomie financière de la ville dans la mise en place de son programme d'intégration (budget de la ville et Mini PIC). La ville qui a son délégué à l'intégration et les projets budgétés à CHF 100'000.- va obtenir des subventions du canton (dont 20% vont au délégué), mais il faut rendre des comptes au canton ou éventuellement rembourser si l'argent n'était pas utilisé entièrement.

Un autre commissaire remarque :

- Qu'il lui semble qu'il n'y a pas de gros problèmes avec les étrangers à Prilly. Le postulant nous parle de 42% d'habitants à Prilly qui sont d'origines étrangères et de 100 nationalités. Mais sur ces personnes – combien sont-elles mal ou pas intégrées ? Relevons plutôt que les habitants étrangers de Prilly se sentent bien intégrés.

Questions :

- Est-ce qu'il faut réellement créer un poste d'administratif à la place d'une personne de terrain ?

Un poste d'intégration des migrants et de la cohésion sociale ne serait qu'un poste « administratif ». Ce ne serait certainement pas cette personne engagée qui irait accompagner un migrant en cas de nécessité dans une démarche personnelle.

- Peut-être qu'il faut tout de même étudier le besoin en matière d'intégration ?

Il n'existe pas de besoin exprimé ni de besoin ressenti. L'offre est très fournie : formation, ateliers, activités, manifestations, etc. En outre il est illusoire de forcer quelqu'un à consommer des services d'intégration dont il n'a pas lui-même ressenti le

besoin. Par ailleurs, l'animation et la coordination sont assurés de manière efficiente par le délégué à l'intégration (conseiller municipal), l'association CISIP et par de nombreux bénévoles.

- Mais il faut tout de même avoir une personne professionnelle pour faire la statistique des besoins ? On ne peut pas demander à la CISIP à faire ce travail.

Dans ce cas de figure, on peut éventuellement confier un mandat d'étude à un étudiant de l'université.

- Il y a aussi beaucoup de personnes âgées ou malades qui n'arrivent pas à se débrouiller toutes seules. Pour les accompagner ou donner « un coup de main » une personne travaillant pour la commune sera nécessaire !

Ceci est plutôt du ressort des services sociaux de chaque commune que d'une personne déléguée à l'intégration.

Un commissaire précise, qu'il est allé demander à la commune tout ce qui se fait dans ce domaine. Et en partant de la toute petite enfance on trouve les différents services de la commune : Service de l'enfance, différents accueils (crèche, garderie, maman de jour, etc...), « Via Escola » pour les enfants allophones avant l'entrée à l'école. L'intégration des enfants se fait aussi au niveau scolaire et dans les div. APEMS, Service de la jeunesse, le Centre de loisirs, CISIP, ainsi que toutes les associations ou sociétés locales destinées aux enfants ou aux adultes (le foot, la gym, l'Hirondelle, le Cœur mixte, la fanfare de Prilly et j'en passe...). On peut aussi demander dans les divers services de notre commune une aide/un renseignement à l'intégration de la personne.

Question :

- Est-ce qu'il y a un besoin réel dans notre commune à envisager la création d'un poste de coordinateur à l'intégration ?

Créer un poste signifie l'engagement de charges pérennes. Ce n'est pas faire preuve de gestion saine dans un contexte économique incertain.

Créer un poste signifie une étape de plus dans le flux de communication. Ce qui est l'exact contraire à la prémisse consistant à améliorer l'efficacité des activités liées à l'intégration.

Créer un poste pour obtenir des subventions est un non-sens ! Cela revient à payer quelqu'un pour partir à la chasse aux subventions, en fin de compte pour financer son activité de chasse aux subventions.

Plusieurs commissaires sont d'avis qu'il est superflu de demander à la Municipalité de faire une telle étude et qu'il est superflu, risqué et insensé de créer un tel poste. D'autres commissaires sont d'avis contraire.

Le Président demande au postulant s'il désire retirer son postulat.

La réponse est NON.

Vote final :

C'est avec 4 NON et 3 OUI que la commission recommande au Conseil communal de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité.

La séance est levée à 22 heures.

En conclusion :

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

1. Le postulat PO-01-2016 de Monsieur la Conseiller Ihsan Kurt et consorts « Mise en place d'un programme communal d'intégration : quelle politique de cohésion sociale à Prilly ? » n'est pas renvoyé à la Municipalité
2. Le postulat PO-01-2016 de Monsieur la Conseiller Ihsan Kurt et consorts « Mise en place d'un programme communal d'intégration : quelle politique de cohésion sociale à Prilly ? » est classé.

Au nom de la commission :

Olivier Jean-Petit-Matile
Président

Monika Deillon-Verner
Rapporteur